

Québec français



Commentaires sur le manifeste

Jean-Claude Corbeil

Numéro 23, octobre 1976

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/56735ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Corbeil, J.-C. (1976). Commentaires sur le manifeste. *Québec français*, (23), 14–14.

Commentaires sur le manifeste

Le manifeste des professeurs de linguistique de l'UQAM procède par aphorismes. Les affirmations sont lapidaires, brutales, sans souci de légitimation. On y sent la nette volonté d'affirmer un ensemble d'opinions face à d'autres qui circulent au sein de notre collectivité. C'est de bon ton quand on cherche la controverse.

Pour exprimer ma réaction au manifeste, je procéderai, moi aussi, par notations rapides et succinctes, même si je sais qu'ainsi, je ne rends pas justice à la pensée des auteurs, même si je cours le risque de trahir la mienne, même si, surtout, je suis convaincu que ce n'est pas par la controverse qu'un consensus de la population québécoise se dégagera au sujet (difficile, tout en nuances) de la norme. J'ai lu le manifeste, je souhaite qu'on lise mes notes, à la manière d'un menu, en sachant que le plus important n'est pas là, mais à venir.

Ce ne sont pas les linguistes seuls qui doivent décider des options linguistiques de la population québécoise. En ce domaine, nous sommes dans la même situation que l'économiste, c'est-à-dire des citoyens capables de proposer des avis éclairés à nos concitoyens, qui décideront démocratiquement de ce qu'ils veulent.

Que veulent les Québécois en matière de modèle linguistique? Où sont les enquêtes qui nous donnent des indices sur l'orientation de leurs opinions, de leurs intentions sur les divers points qui font l'objet du manifeste? Un arbitraire ne corrige pas un arbitraire.

La question des relations entre structure sociale et usages linguistiques divers est fondamentale pour la lecture et la discussion du manifeste.

Toute société organisée est hiérarchisée. Ce qui distingue une société d'une autre est la dynamique des rapports entre les diverses strates qui la composent et, tout particulièrement, l'esprit qui souffle à travers elles, dans tous les sens.

Il y a toujours une partie de la population qui joue un rôle plus déterminant dans le fonctionnement des institutions que se donne une société organisée. Donc, une élite.

Un usage linguistique caractérise cette partie de la population, d'abord et avant tout parce que c'est le sien. De l'importance du rôle de ces personnes dans les institutions découle le prestige qui auréole leur usage linguistique. Les prétentions des défenseurs de la « belle langue » n'ont rien à voir là-dedans: il ne faut pas mêler les choses.

Toutes mes observations m'amènent à penser que toute société génère un usage linguistique privilégié, ceci dans toutes ses strates. Dans chaque couche de la société, il y a des personnes qui donnent le ton, qui servent de modèles. La discussion du manifeste suppose une très bonne théorie des modèles culturels.

L'école est une institution. Le choix de la langue qu'on y enseigne, la manière dont on présente et dont on parle des usages linguistiques qui ont cours dans la société doit être discuté et arrêté par l'ensemble de la société, tout comme les objectifs des autres institutions. Les linguistes et les professeurs participent à ce choix, mais n'en ont pas la responsabilité ultime.

Je n'ai jamais eu conscience qu'un bâillon linguistique (art. 15) empêchait l'expression des revendications syndicales, pour ne choisir que cet

exemple de la lutte au sein de la société.

La manière de parler est un phénomène de surface qui permet le mieux et le plus facilement l'expression des préjugés sociaux, et ce dans tous les sens de la hiérarchie.

Les articles 3, 4, 6 et 9 affirment des principes linguistiques sains, mis à part la « conformité à la norme » de l'article 9, qui est trop simpliste. Mais l'article 14 charrie, l'article 16 devrait être replacé dans l'histoire des modèles culturels au Québec, les articles 18, 19, 20 et 21 parlent de phénomènes qui en découlent et qui peuvent disparaître facilement, quand on saura ce qu'on veut faire de l'école.

Les rapports entre langue et pensée, dont on dispose « avec aisance » à l'article 5, sont si mystérieux qu'on n'en sait encore absolument rien de sûr, tout étant opinion, affirmation gratuite.

Les emprunts (art. 8) sont « normaux » dans certaines conditions. Mais lorsqu'il s'agit de la totalité du vocabulaire d'une activité, est-ce normal? Quand une collectivité se propose de liquider un certain colonialisme technologique, faut-il conserver les « emprunts » qui le symbolisent le mieux? La théorie classique de l'emprunt est pré-structuraliste et doit être revue en profondeur.

Dernière remarque: quelles sont les intentions du manifeste? Ça mène où? Au remplacement d'une norme par une autre? À la tolérance linguistique?

L'analyse linguistique qui inspire le manifeste est souvent bonne, l'analyse sociologique est très faible, enfin la part d'éléments subconscients trop importante.

Jean-Claude Corbeil

Régie de la langue française